



03-05/02/2023

Date: 05.02.2023

Time: 14h35

Notification# 21

Document: 3.32

From: The Clerk of the Course  
To: Competitor car#65  
Cc: The Stewards of the Meeting  
The Secretary of the Meeting  
Timekeeping  
All other Competitors

Classic

Legend

Challenger

Youngtimer

X

**FAITS :**

La Direction de Course reçu une information du Commissaire Chef de Service de la Police Fédérale de la Route (DAH) qui informe du suivant :

« Ce 05/02/23 à 13h01, dans le cadre d'un contrôle radar organisé a la RN 4, 137.4 vers Bruxelles, le concurrent conduisant le véhicule portant le n°65, immatriculé 1HCL523 a été contrôlé par le radar à la vitesse de 141 km/h au lieu des 120 km/h autorisés à l'endroit. »

**DECISION :**

D'accord avec l'article 17 du règlement particulier du Legend Boucles 2023, la Direction de Course décide l'application de la pénalité suivante :

Pénalité de 150 points au concurrent n°65

Renée MASSILLON  
Lic. RACB 487

LE DIRECTEUR DE COURSE